



Département de la santé,  
des affaires sociales et de la culture  
**Service de la consommation  
et affaires vétérinaires**

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

CP 478, 1951 Sion

**P.P.** CH-1951  
Sion

**A-PRIORITY**

Poste CH SA

Service des eaux de Val-d'Illiez  
Administration communale  
Route des Crosets 2  
1873 Val-d'Illiez



Entreprise N° : 33210/16775

Sion, le 25 juillet 2022

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : **22-VS-28058**

**V 1**



**N° d'échantillon : 22-91850**

### ADRESSE(S)

Déposé par : Service des eaux de Val-d'Illiez, Route des Crosets 2, 1873 Val-d'Illiez  
Personne responsable : Madame Mafalda AMATRUDA, Service des eaux de Val-d'Illiez, Route des Crosets 2, 1873 Val-d'Illiez

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Service des eaux de Val-d'Illiez  
Prélèvement du : 19.07.2022  
Date arrivée : 19.07.2022  
Effectué par : Monsieur Norbert DEFAGO, Fontainier

### DESCRIPTION

Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution  
Secteur : 1314 - AU+AIGUILLE (POMMAT)  
Lieu de prélèvement : 18 - Arrivée au réservoir de Courtaraye

## RÉSULTATS D'ANALYSES

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	389 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	8.0	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	22.5 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	14.7 °F		
VS-0306-MOP	Calcium	77.6 mg/l		
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0389-MOP	Chlorure	0.60 mg/l	M : max. 20.00 mg/l	
VS-0389-MOP	Sulfate	89.00 mg/l	M : max. 50.00 mg/l	
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0389-MOP	Nitrate	3.30 mg/l	max. 40.00 mg/l	Conforme
VS-0391-MOP	Magnésium	7.80 mg/l		
VS-0391-MOP	Sodium	1.50 mg/l	max. 200.00 mg/l	Conforme
VS-0391-MOP	Potassium	0.40 mg/l	M : max. 5.00 mg/l	
VS-0556-MOP	Turbidité	< 0.2 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme
VS-0325-MOP	Carbone organique total	non décelé	max. 2.0 mg/l	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Pour les paramètres analysés, l'échantillon prélevé est conforme aux exigences de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (RS 817.022.11).

Remarque:

Il s'agit d'une eau potable dont la teneur en sulfate est supérieure à la valeur d'expérience de 50 mg/L établie dans le guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable.

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## ÉMOLUMENTS

Émoluments : 317.90 CHF (Montant HT)

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Dr Patrick Furrer

Chimiste

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Copie(s) à : Service des eaux de Val-d'Illiez, Madame Mafalda AMATRUDA, Route des Crosets 2, 1873 Val-d'Illiez  
 Service des eaux de Val-d'Illiez, Monsieur Norbert DEFAGO, Route des Crosets 2, 1873 Val-d'Illiez